

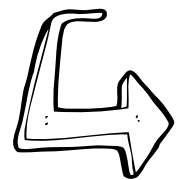
ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

CHRONIQUE DU BUREAU D'APPUI PÉDAGOGIQUE ET DE L'AEP



LE DÉROULEMENT

- 1 Les questionnaires sont remplis par les étudiants.
- 2 Le Bureau d'appui pédagogique (BAP) analyse les résultats et les communique aux enseignants.



Les cas problématiques récurrents identifiés (non nominatif) par le BAP sont présentés au Comité pour l'évaluation, l'amélioration et la valorisation de l'enseignement (CÉAVE).



- 3 Le CÉAVE identifie les cas problématiques récurrents et les réfère au Comité conseil en enseignement (CCE).
- 4 Le CCE étudie ces cas (nominatif), rencontre les enseignants concernés et leur fait des recommandations. Une copie du rapport est envoyée au directeur de département.
- 5 Le CÉAVE fait un suivi annuel de ces cas jusqu'à qu'il constate de l'amélioration.

Évaluer l'enseignement, c'est l'occasion de communiquer avec votre enseignant(e) pour lui donner de la rétroaction sur son enseignement et des suggestions pour améliorer son cours en toute confiance puisque le processus garantit l'anonymat. Vous ne profiterez peut-être pas directement des changements qui pourront être apportés aux cours ; vous contribuerez ainsi à un processus d'amélioration continue qui profitera à vos collègues des futures cohortes.

L'évaluation de l'enseignement est prise au sérieux à Polytechnique. Elle peut avoir une portée administrative pour tout renouvellement de contrat, probation ou demande de promotion.

UN PROFESSEUR DOIT FAIRE ÉVALUER CHACUN DE SES COURS AU MOINS À CHAQUE **2 ANS.**

POUR LES CHARGÉS DE COURS ET MAÎTRES D'ENSEIGNEMENT, L'ÉVALUATION SE FAIT **À CHAQUE SESSION.**



L'ÉVALUATION DOIT SE FAIRE ENTRE LES SEMAINES **10 ET 13.**



LES ENSEIGNANTS REÇOIVENT LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION D'ENSEIGNEMENT APRÈS LA DATE DE REMISE DES NOTES.



LE TAUX DE RÉPONSE EST PRIS EN COMPTE. UN TAUX DE RÉPONSE SYSTÉMATIQUEMENT BAS PEUT ÊTRE UN INDICATEUR QUE QUELQUE CHOSE NE VA PAS.